

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 mars 2010  
(convocation du 15 mars 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50  
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30  
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime  
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46  
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55  
Mme DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25  
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15  
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25  
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Actions de solidarité internationale dans le domaine de l'Eau - Appel à projets -  
Années 2008/2009/2010 - Convention définissant les modalités de financement  
et de suivi des projets - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article 18 bis du Contrat de Concession du Service Public de l'Eau Potable, le concessionnaire, Lyonnaise des Eaux, affecte annuellement (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007) la somme de 100 000 € à la réalisation d'actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau.

Ce principe a été adopté à l'issue de l'avenant n°7 du contrat, signé le 26 décembre 2006, et précise également que le choix des actions de coopération à mener, le contrôle de leur réalisation et l'évaluation de leur impact sont du ressort du Comité des Usagers.

Pour mémoire, le Comité des Usagers a été créé également par l'avenant n°7, dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle gouvernance du Service Public de l'Eau, afin d'améliorer le mode de consultation des usagers du service public et de favoriser une nouvelle dynamique permettant de consolider des relations de confiance et de participer à un effort nécessaire de transparence et de contrôle de l'exercice de la délégation de service.

Il est présidé par le vice-président de la Communauté urbaine de Bordeaux, délégué au service de l'eau et comporte 3 collèges :

- 1<sup>er</sup> collège : 7 membres représentant des associations d'usagers,
- 2<sup>ème</sup> collège : 7 membres désignés par le délégataire,
- 3<sup>ème</sup> collège : 7 membres représentant la Communauté urbaine de Bordeaux.

Appel à projets 2008-2009-2010

Lors de la réunion du Comité des Usagers du 13 mai 2009, il a été décidé de lancer en 2009 un appel à projets afin d'attribuer, à des projets de solidarité internationale, les sommes affectées au titre des années 2008, 2009 et 2010, soit 300 000 € au total.

Par conséquent, en octobre 2009, un appel à projets à été lancé avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au 23 novembre 2009, permettant au Comité des Usagers de se prononcer avant la fin de l'année 2009, soit à l'occasion de sa réunion du 16 décembre 2009.

Cet appel à projets, mis en ligne sur les sites internet de la Communauté urbaine de Bordeaux et du délégataire, et relayé par un grand nombre d'organismes, a connu un grand succès et a permis de recueillir 63 candidatures pour 70 projets d'actions de solidarité dans plus de 20 pays à travers le monde, dont une dizaine pour chacun de ces 3 pays : Madagascar, le Burkina Faso et le Mali.

#### Proposition des projets à soutenir par le Service Public de l'Eau Potable de la Communauté urbaine de Bordeaux :

Devant le succès rencontré par l'appel à projets, le service de l'eau de la Communauté urbaine de Bordeaux et son délégataire ont procédé à une présélection afin de permettre aux membres du Comité des Usagers de rendre un avis.

Ainsi, une première analyse, portant sur les critères d'éligibilité des projets, tels que définis dans le règlement de l'appel à projets, a permis d'écarter 36 projets. Les conclusions de cette analyse sont présentées dans le tableau n°1 joint en annexe.

Une deuxième analyse, portant sur les critères de sélection, a été menée de la même façon. 11 autres projets ont ainsi été écartés. Les conclusions de cette analyse sont présentées dans le tableau n°2 joint en annexe.

Au final, ce sont donc 23 projets éligibles et répondant à l'ensemble des critères de sélection qui ont été présentés et examinés aux membres du Comité des Usagers en vue du choix des projets à soutenir.

Après discussion et débat, le Comité des Usagers a souhaité proposer les 7 projets suivants :

- Construction de 3 puits à Belobaka à Madagascar, présenté par ADRM (Association pour le Développement de la Région de Mahajanda), pour un montant total de 21 171 € dont 14 896 € de subvention demandée.
- Extension du réseau d'eau potable et installation d'équipements sanitaires à Anjzorbe à Madagascar, présenté par AMIF (Amitié Madagascar Ile de France), pour un montant total de 131 790 €, dont 63 000 € de subvention demandée.
- Alimentation en eau potable de la commune de Marotandrano à Madagascar, présenté par Hydraulique Sans Frontières, pour un montant total de 285 300 € dont 45 000 € de subvention demandée.
- Amélioration de la santé des populations de la commune de Solenzo par l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (réalisation de 32 forages et plus de 500 latrines) au

Burkina Faso, présenté par S.O.S Sahel, pour un montant total de 241 014 € dont 60 000 € de subvention demandée.

- Réalisation de 10 forages sur les communes de Fada N'Gourma et Matiakoali au Burkina Faso, présenté par Aquassistance, d'un montant total de 121 000 € dont 32 775 € de subvention demandée.
- Programme d'approvisionnement en eau de 5 villages de la région de Mopti au Mali, présenté par l'association Eau Vive, pour un montant total de 113 521 € dont 50 000 € de subvention demandée.
- Projet "De l'eau potable à Pongognon" au Mali avec notamment la construction d'un château d'eau, présenté par le Secours Populaire Français, pour un montant total de 37 430 € dont 22 000 € de subvention demandée.

Une fiche de présentation synthétique de chacun de ces 7 projets est jointe en annexe.

L'avis rendu par le Comité des Usagers porte ainsi sur 7 projets situés à Madagascar, au Burkina Faso et au Mali, pour un montant total de subventions demandées de 287 671 €. Les 12 329 € restant pourront être ajoutés aux sommes affectées par le concessionnaire pour l'appel à projet suivant.

Cette avis doit maintenant être entériné par le Conseil de Communauté et être formalisé par la signature de conventions tripartites entre le porteur du projet, le concédant et le concessionnaire.

Ces conventions devront notamment préciser :

- les modalités d'attribution des subventions,
- les conditions de suivi et de contrôle de la réalisation des projets,
- les modalités d'évaluation de l'impact des projets,
- les engagements réciproques.

Le modèle de convention est joint en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1115.1.1

Vu l'article 18 bis du Contrat de Concession du Service Public de l'Eau modifié du 26 décembre 2006,

Vu l'avis rendu par le Comité des Usager du Service de l'Eau de la Communauté urbaine de Bordeaux le 16 décembre 2009,

Et après avoir entendu le rapport de présentation,

Décide

Art. 1 : Conformément aux propositions formulées par le Comité des Usagers, des actions de solidarité internationale seront menées en faveur des sept projets suivants :

<b>Association</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant subvention octroyée</b>
ADRM (Association pour le Développement de la Région de Mahajanda)	Construction de 3 puits à Belobaka (Madagascar).	14 896 €
AMIF (Amitié Madagascar Ile de France)	Extension du réseau d'eau potable et installation d'équipements sanitaires à Anjozorbe (Madagascar).	63 000 €
Hydraulique Sans Frontières	Alimentation en eau potable de la commune de Marotandrano (Madagascar).	45 000 €
S.O.S Sahel	Amélioration de la santé des populations de la commune de Solenzo par l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (Burkina Faso).	60 000 €
Aquassistance	Réalisation de 10 forages sur les communes de Fada N'Gourma et Matiakoali (Burkina Faso).	32 775 €
Eau Vive	Programme d'approvisionnement en eau de 5 villages de la région de Mopti (Mali).	50 000 €
Secours Populaire Français	Projet "De l'eau potable à Pongognon" (Mali) avec notamment la construction d'un château d'eau	22 000 €

Art. 2 : Les termes du modèle de convention tripartite ci-annexé sont approuvés

Art. 3 : Monsieur le Président est autorisé, en vu de la réalisation des projets mentionnés à l'article 1, et dans la limite des montants ainsi définis, à signer avec son concessionnaire du service public de l'eau et chacune des associations concernées, les conventions tripartites à intervenir.

Art. 4 : Les sommes concernées seront versées par le concessionnaire en application des stipulations de l'article 18 bis du Traité de Concession.

Art. 5 : Monsieur le Président est autorisé à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
2 AVRIL 2010**

**PUBLIÉ LE : 2 AVRIL 2010**

M. JEAN-PIERRE TURON